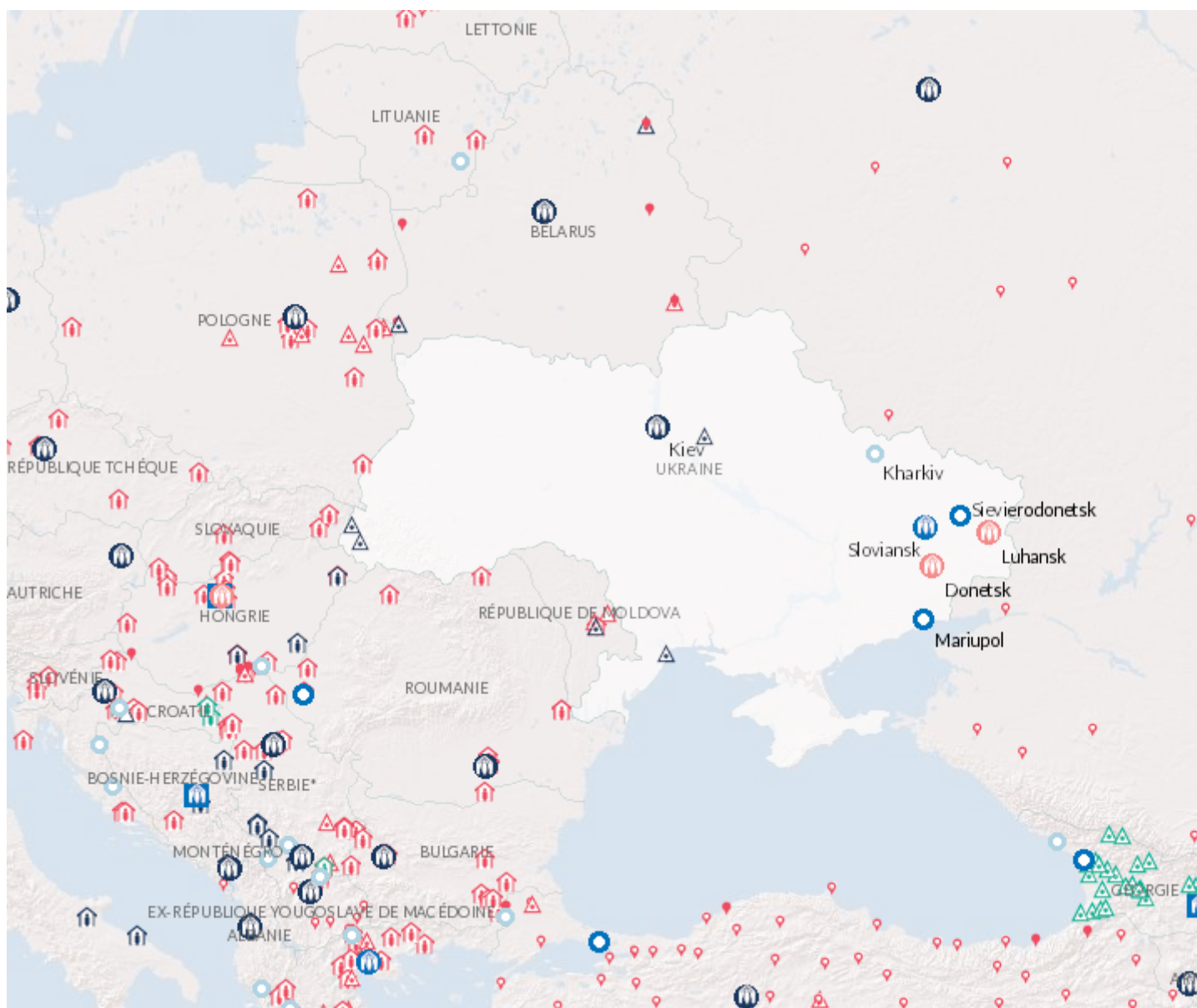


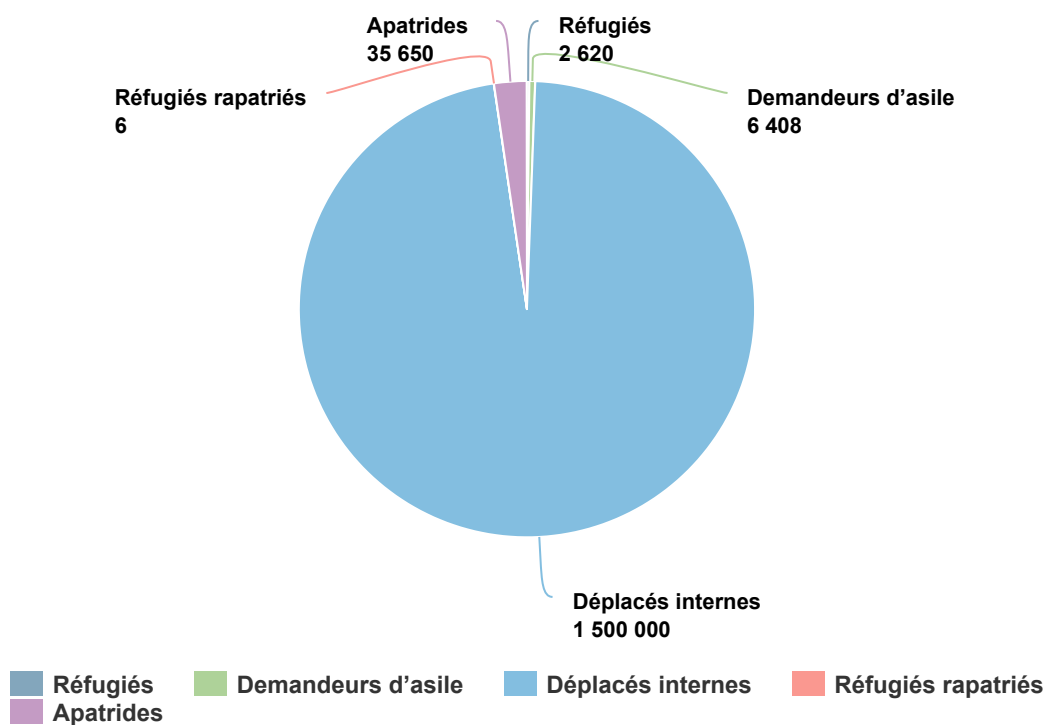
Opération: Ukraine



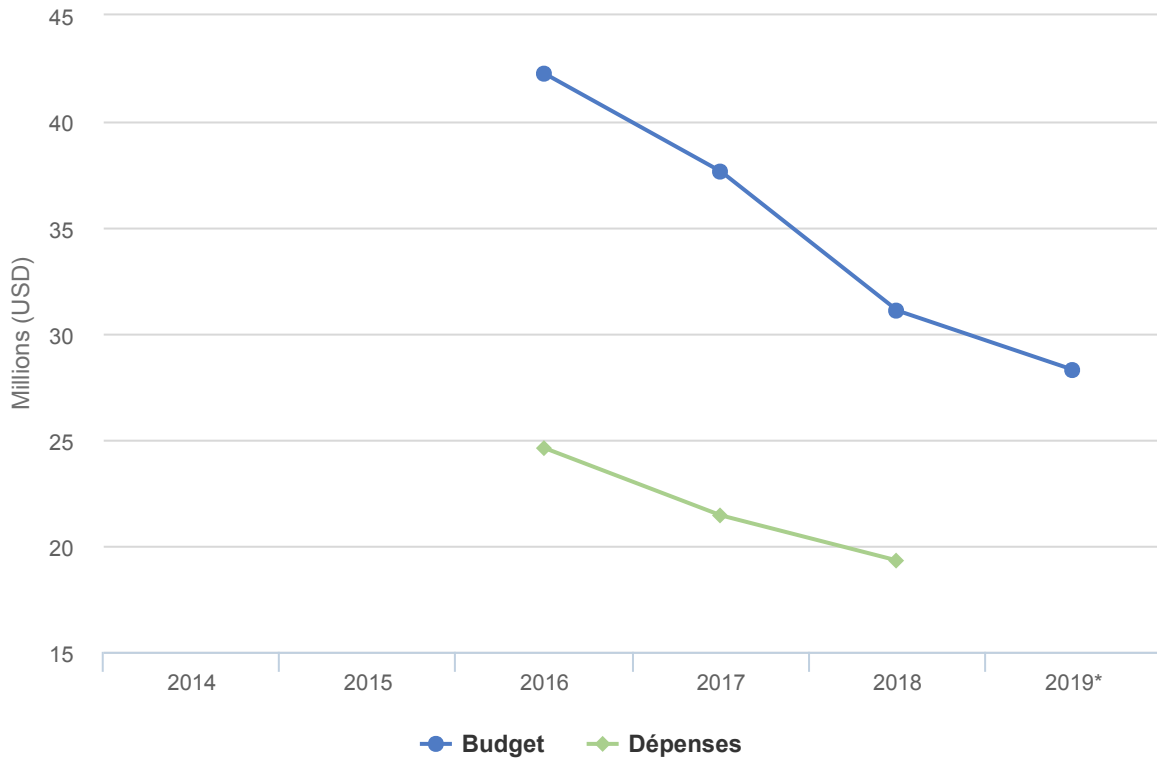
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 16% EN 2018

2018	1,544,684
2017	1,844,785
2016	1,845,246



Budgets et Dépenses - Ukraine



Contexte opérationnel

Le conflit armé de faible intensité s'est poursuivi le long de la ligne de contact dans l'est de l'Ukraine : en 2018, le nombre de victimes civiles du conflit a reculé de 54% et le nombre de maisons endommagées a diminué de 84%. Cependant, la poursuite du conflit armé et les restrictions à la liberté de mouvement qui y sont associées, la suspension des prestations sociales et des pensions de centaines de milliers de personnes, ainsi que la présence de mines et de munitions non explosées, ont continué d'avoir de graves répercussions sur la vie des déplacés internes et des personnes touchées par le conflit résidant à proximité de la ligne de contact. L'insécurité a continué d'entraver la mise en œuvre d'activités de relèvement et de développement.

Dans ce contexte, l'engagement du HCR dans les secteurs de la protection, des abris et de la distribution d'articles de secours essentiels est resté pertinent tout au long de l'année 2018. L'exécution des activités dans les zones contrôlées par le Gouvernement s'est déroulée sans difficultés. Dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, des contraintes opérationnelles variables ont entraîné des retards inévitables dans la mise en œuvre des programmes humanitaires en 2018.

Les problèmes de protection rencontrés par les déplacés internes et les personnes touchées par le conflit ont perduré. Un certain nombre d'avancées sont toutefois à noter : l'Ukraine a adopté un plan d'action sur les solutions durables pour les déplacés internes et amélioré les conditions aux postes de contrôle en 2018 ; parallèlement, le parlement a voté une loi sur le déminage. Il y a eu peu de progrès, cependant, sur certaines questions clés, comme le paiement des pensions et des prestations sociales aux résidents des zones non contrôlées par le gouvernement, sur l'adaptation du système de déclaration des naissances aux besoins des parents dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, sur l'amélioration de l'accès des déplacés internes aux logements sociaux et abordables, et sur l'exercice du droit des déplacés internes à participer aux affaires publiques.

Alors que certains progrès ont été observés dans le processus d'asile, les priorités contradictoires du Gouvernement ont entravé l'amélioration de la procédure d'asile. Les difficultés se situaient entre autres au niveau du manque d'interprètes et d'un faible taux de reconnaissance, y compris pour les demandeurs d'asile originaires d'Afghanistan et de République arabe syrienne (Syrie).

Fin 2018, la loi portant création d'une procédure de détermination du statut d'apatride n'avait pas encore été adoptée. Le HCR a donc remis à plus tard certaines activités de renforcement des capacités des pouvoirs publics et offert à la place une aide juridique à des personnes qui risquaient de devenir apatrides et à des personnes de nationalité indéterminée.

Tendances démographiques

Fin 2018, l'Ukraine accueillait près de 2 620 réfugiés et quelque 6 410 demandeurs d'asile. La majorité d'entre eux provenaient d'Afghanistan et de Syrie, mais une soixantaine d'autres pays d'origine étaient également représentés. À la fin de l'année, la population apatride était estimée à quelque 35 000 personnes.

Fin 2018, environ 1,5 million de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur du pays. En outre, quelque 151 000 Ukrainiens avaient reçu une protection internationale dans des pays limitrophes ou plus éloignés.

Chiffres clés

- 3 000 personnes touchées par le conflit ont bénéficié d'interventions relatives aux abris
- 355 réfugiés ont reçu une aide pour renforcer leurs moyens de subsistance
- 148 apatrides ont bénéficié d'une aide pour obtenir confirmation de leur nationalité
- 18 projets destinés à encourager la coexistence pacifique ont été mis en œuvre

Principales réalisations

Le HCR a cherché à renforcer la procédure de détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile, tout en se concentrant sur l'intégration locale pour les réfugiés. La qualité de la procédure d'asile n'a pas connu de changements importants en 2018 : le taux de reconnaissance est demeuré faible, mais stable. L'organisation a réorienté sa stratégie en centrant davantage son action sur l'intégration à travers une approche communautaire : 18 projets destinés à encourager la coexistence pacifique, rassemblant des réfugiés, des demandeurs d'asile et des communautés d'accueil ont été mis en œuvre et 23 associations communautaires de réfugiés ont été soutenues. Au total, 355 personnes ont reçu une aide visant les moyens de subsistance et, grâce aux efforts de plaidoyer systématique et à une pénurie de main-d'œuvre en Ukraine, les employeurs se sont montrés davantage disposés à embaucher des réfugiés.

En ce qui concerne la prévention et la réduction des cas d'apatridie, le parlement a reçu un projet de loi sur l'introduction d'une procédure de détermination du statut d'apatride mais ne l'a pas encore examiné en session plénière. Le HCR a dispensé une formation sur l'apatridie à des fonctionnaires, entrepris des activités conjointes de plaidoyer et aidé, par l'intermédiaire de partenaires juridiques, 148 personnes à obtenir confirmation de leur nationalité.

Le long de la ligne de contact, le HCR a assuré une réponse d'urgence auprès des personnes touchées par le conflit armé, et en particulier en faveur des communautés isolées vivant à proximité de la ligne de contact. Les interventions humanitaires portant sur les abris ont bénéficié à plus de 3 000 personnes, tant dans les zones contrôlées par le gouvernement que dans celles qui ne l'étaient pas. Le HCR a commencé à transférer la coordination des activités du secteur des abris/articles non alimentaires aux pouvoirs publics, qui ont organisé leur première réunion sectorielle nationale à la fin de l'année 2018. L'organisation a offert une assistance juridique, assuré une gestion des cas et fourni une aide matérielle aux déplacés internes et aux personnes touchées par le conflit, en particulier aux personnes âgées qui étaient pénalisées par le paiement irrégulier de leurs pensions et autres allocations sociales.

Les résidents des zones non contrôlées par le Gouvernement attendent l'adoption d'une loi qui faciliterait une procédure administrative plus accessible d'enregistrement des naissances dans ces zones. Cependant, cette disposition n'a pas encore été mise en œuvre et aucune augmentation du taux d'enregistrement des naissances dans les zones non contrôlées par le gouvernement n'a été observée en 2018. Suite au plaidoyer du HCR et de ses partenaires, les autorités ukrainiennes ont commencé à améliorer les conditions aux postes de contrôles situés sur la ligne de contact. Cependant, les délais d'attente sont restés longs, avec un temps d'attente moyen de 4 à 5 heures pour la moitié des personnes interrogées à la fin de l'année 2018.

Le HCR a offert une formation et d'autres formes de soutien aux centres d'aide juridique gratuite, qui sont parvenus en 2018 à aider 39% de déplacés internes de plus que l'année précédente. Grâce à la formation qui leur a été dispensée, les associations de déplacés internes sont parvenues à défendre leurs intérêts avec plus d'efficacité, et plusieurs d'entre elles ont reçu une aide financière des autorités. Si l'État a adopté un plan d'action pour sa stratégie de recherche de solutions durables, les ressources allouées à la mise en œuvre du plan ont été insuffisantes. Du fait du financement insuffisant des programmes publics de logement, les déplacés internes ont indiqué que les difficultés d'accès au logement faisaient obstacle à leur intégration. Le HCR a aidé les autorités à évaluer leurs programmes de logement en vue de promouvoir leur développement ultérieur.

Besoins non satisfaits

Les restrictions d'accès aux zones non contrôlées par le Gouvernement ont entravé la distribution de l'aide en temps utile. Dans ces zones, avec un accès humanitaire plus prévisible et des fonds supplémentaires, le HCR aurait été en mesure de mieux satisfaire les besoins humanitaires des quelque 10 000 ménages restants (estimation) au niveau

des abris. Dans les zones contrôlées par le gouvernement, du fait du financement réduit accordé aux partenaires du groupe sectoriel des abris, la prise en charge des besoins en matière d'abris a été inférieure à ce qui avait été prévu initialement pour 2018.

Ni l'État, ni les acteurs du développement n'ont investi suffisamment dans des solutions durables pour les déplacés internes. Le HCR a concentré ses ressources sur la ligne de contact et dans les zones non contrôlées par le gouvernement, où les besoins sont les plus pressants. Ceci ne laisse que peu de ressources pour promouvoir des solutions durables pour les déplacés internes dans le reste de l'Ukraine, où l'action de l'organisation est limitée au plaidoyer, à l'assistance juridique et à la mobilisation des communautés, alors que les solutions de logement durables font toujours défaut.

En 2018, le HCR a identifié plus de 300 personnes dépourvues de papiers et exposées à un risque d'apatridie dans les régions de Donetsk et de Louhansk, situés dans les zones contrôlées par le gouvernement, mais faute de ressources, l'organisation n'a pu offrir l'aide juridique nécessaire pour remédier à leur situation.

Avec l'OMS, l'OIT et la FAO, le HCR a préparé une initiative à dimension locale pour le sud de la région de Donetsk. Cette contribution au renforcement du lien entre aide humanitaire et aide au développement n'a pas encore commencé en raison d'un manque d'appui financier.

Comme les taux de reconnaissance restaient faibles, les demandeurs d'asile avaient peu d'espoir d'obtenir des documents, de trouver un emploi légal et de devenir autosuffisants. Il n'a pas été possible d'offrir des cours de langue ou une aide à l'emploi aux réfugiés.

Dépenses 2018 - Ukraine | USD

Le tableau suivant présente le budget final, les fonds disponibles et l'état final des dépenses par objectif, comme établis en fin d'année.

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Budget final	6,029,065	813,963	24,240,897	31,083,924
	-4,373,043	459,691	6,303,948	2,390,597
Total des fonds disponibles	-4,373,043	459,691	6,303,948	2,390,597

Dépenses par objectif				
Environnement de protection favorable				
Cadre juridique et politique	142,728	36,110	557,184	736,022
Institutions et pratiques administratives	0	0	196,606	196,606
Aide juridique et recours judiciaires	790,673	0	1,312,113	2,102,787
Accès au territoire	205,761	0	0	205,761
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	258,509	0	352,362	610,871
Sous-total	1,397,670	36,110	2,418,266	3,852,046
Processus de protection et documents adéquats				
Procédures de détermination du statut de réfugié	190,301	0	0	190,301
Sous-total	190,301	0	0	190,301
Sécurité face à la violence et à l'exploitation				
	0	0	1,194,833	1,194,833
Prévention et interventions liées aux VSS	0	0	436,020	436,020
Risques de détention arbitraires	172,916	0	0	172,916
Sous-total	172,916	0	1,630,853	1,803,769
Besoins de base et services essentiels				
Santé	169,409	0	0	169,409
Abris et infrastructures	0	0	3,387,490	3,387,490
Articles élémentaires, ménagers et d'hygiène	0	0	159,941	159,941
Services pour les personnes ayant des besoins spécifiques	786,580	0	1,963,980	2,750,560
Éducation	195,942	0	0	195,942
Sous-total	1,151,932	0	5,511,411	6,663,343

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Autonomisation et autogestion communautaires				
Mobilisation communautaire	155,611	0	1,238,749	1,394,360
Coexistence avec les communautés locales	0	0	580,957	580,957
Autosuffisance et moyens d'existence	473,069	0	0	473,069
Sous-total	628,679	0	1,819,706	2,448,385
Solutions durables				
Stratégie pour la recherche de solutions globales	0	0	227,808	227,808
Réintégration	0	0	599,573	599,573
Intégration	314,433	0	0	314,433
Réinstallation	173,706	0	0	173,706
Réduction de l'apatridie	0	423,582	0	423,582
Sous-total	488,139	423,582	827,380	1,739,101
Direction, coordination et partenariats				
Coordination et partenariats	0	0	137,810	137,810
Relations avec les donateurs	0	0	477,917	477,917
Sous-total	0	0	615,727	615,727
Appui à la logistique et aux opérations				
Approvisionnement et logistique	0	0	881,421	881,421
Gestion des opérations, coordination et appui	368,647	0	737,047	1,105,694
Sous-total	368,647	0	1,618,469	1,987,115
Dépenses totales en 2018	4,398,284	459,691	14,441,812	19,299,788